

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Télédistribution

Condensé du compte rendu du Comité Syndical du 11 avril à Cappelle-la-Grande

- Le Compte Administratif 2023 : Le résultat cumulé en 2023 est conforme à nos prévisions budgétaires. Le versement en co-investissement des opérateurs pour un montant de 2 millions d'euros permet comme prévu de combler le déficit annuel constaté notamment en investissement et surtout de baisser les impôts et les dotations des communes pour les années à venir. L'excédent de la section de fonctionnement pour 2023 est de 2 155 854 € mais compte tenu de l'excédent cumulé, le résultat de section de fonctionnement s'élève aujourd'hui à 2 337 085 €. Quant à la section d'investissement, nous constatons un déficit à hauteur de 275 168 € en 2023 mais compte tenu des reports et de l'excédent capitalisé, le résultat de la section d'investissement s'élève à 1 611 333 €. Le résultat total cumulé des deux sections en incluant les reports d'investissement est de 3 733 014 €. Ce résultat permettra de baisser le coût à la prise actuel de 20 € dès 2024 (soit 75 € la prise) et de poursuivre cette baisse en 2025. Avis favorable à l'unanimité.
- Le Compte de Gestion 2023 (document justifiant l'ensemble des opérations financières effectuées par la Trésorerie principale) laisse apparaître des résultats identiques au Compte Administratif 2023. De ce fait, le Compte de Gestion du Receveur a été voté à l'unanimité du Comité.
- Le Budget Primitif 2024 : Du fait de la baisse du coût à la prise de 75 € par foyer suite au bon résultat du compte administratif 2023 mais également de l'excédent cumulé, les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 4,2 millions d'euros, pour 2024 la participation des opérateurs sera de l'ordre de 1 million d'euros. Ces recettes permettent de prévoir toutes les dépenses liées au fonctionnement du SIVU (charges courantes, contrats des chaînes, entretien du réseau, masse salariale, remboursement des emprunts et l'amortissement du réseau) sans avoir recours à une augmentation du coût à la prise et ce jusqu'à l'extinction de la dette prévue entre 2029 et 2031. Concernant la section d'investissement, le résultat cumulé et la capitalisation d'une partie des recettes de fonctionnement permettent de financer les travaux d'investissement (boîtiers nouvelle génération, l'entretien du réseau, la cartographie du réseau ...) sans avoir recours à l'emprunt encore cette année et en toute logique les années à venir. Le budget d'investissement est équilibré à 4,7 millions d'euros. Soit un Budget total investissement et fonctionnement à hauteur de 9 048 420 €. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection social complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement. La participation au financement des contrats, à hauteur de 60 €, pour le risque prévoyance et le risque santé, sera instaurée à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les agents du SIVU. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Une subvention sera versée à l'Association du Personnel Territorial de Saint Pol sur Mer pour le rattachement du personnel du SIVU. Le coût sera de 500 € pour l'année 2024. Avis favorable à l'unanimité.